

	CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19.02.2009	
--	---	--

Présents : Mmes A.BLONDEL, J.NOURTIER, I.RENAULT, F.TERNOIS, Ja.LECACHEUR, Mrs P.ANNE, D.BARRE, F.BLONDEL, H.BOURGAULT, D.DELOR, D.GRISOLET, Jo.LECACHEUR, A.LEBIGOT, D.LEBIGOT, J.MANOURY, G.SENECAL.

Excusés : M me I.ROUSSEL
M Ph.GAUTHIER, E.LEPOITTEVIN, P.ROUSSEL, G.SENCE,
M. le représentant de la LNHB

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h15.

Gérard SENECAL remercie les administrateurs d'avoir réservé leur soirée pour ce C.A.

Il présente les excuses des administrateurs, absents excusés, malades ou retenus par d'autres obligations.

Il fait part aux administrateurs du décès de la maman d'**Olivier CLERMONT**. Le Comité s'associe à la peine de la famille et sera représenté aux obsèques de celle-ci.

✂ **Procès-verbal du Conseil d'Administration du 12.12.08 :**

Le Compte-rendu a été adressé pour révision aux administrateurs. Aucune observation n'a été adressée, sauf par **Hugues BOURGAULT** ce même jour.

Ces propositions de modification, très nombreuses et importantes sont exposées aux membres du C.A.

Il lui est demandé, bien qu'il se retranche derrière sa charge de travail importante, de bien vouloir envoyer ses propositions de modifications bien en amont de la tenue du Conseil.

Hugues BOURGAULT présente ses modifications qui concernent :

- La pratique des moins de 13 ans et la mixité.
- La détection/sélection (page5)
- La formation des cadres : Date de la réunion de conciliation avec le CTS, **Marc FERRON**, nomination d'un référent, non recevabilité du dossier d'habilitation, volumes horaires des formations, possibilités d'équivalence entre les différents diplômes ...

Hugues BOURGAULT distribue ses écrits aux membres, enverra ceux-ci à notre secrétaire générale qui retravaillera son compte-rendu.

Le compte-rendu est mis au vote en tenant compte des demandes de modifications.

16 votants

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 3

Commission des obligations - CMCD : Patrice ANNE

Déclinaison Départementale de la C.M.C.D.

Ce dossier a été préparé par **Patrice ANNE** et **Pascal LEGUILLON**. Il est exposé sous forme de diaporama.

En préambule, **Patrice ANNE** précise que cette déclinaison ne s'appliquera qu'aux clubs départementaux. Ce projet est susceptible d'être amendé, modifié, refait ...

La commission a tenu compte, le plus possible (tests à l'appui) de la situation de nos clubs. Ce projet se veut réaliste et ne doit pas être plus contraignant que les plans régionaux et fédéraux.

2 parties à la présentation du projet, distribué aux administrateurs.

2 entités : socle de base et seuil de ressources.

Les tableaux permettent aux clubs de calculer eux-mêmes leurs réalisations et leurs besoins.

Une simulation grandeur nature sera proposée aux clubs, après le forum des présidents, pour leur permettre d'appréhender les tableaux et de proposer des améliorations éventuelles.

Daniel BARRE fait remarquer plusieurs redites (« sont déterminés et fixés par l'A.G. »...) et demande de quelle A.G. il s'agit?

Pascal LEGUILLON justifie celles-ci par la nécessité de bonne compréhension des clubs. Il s'agit bien sûr de l'A.G. du Comité

Gérard SENECAI ajoute celle de la Ligue puisque les clubs en accession Ligue doivent respecter les obligations régionales.

Pascal LEGUILLON précise que les clubs ne devront pas se contenter du socle de base, Ils devront s'appliquer à élargir leur seuil de ressources.

Daniel DELOR demande que les clubs labellisés (école de handball et d'arbitrage) soient bonifiés en tenant compte du niveau de labellisation.

Ce projet permet de valoriser le travail des clubs qui peuvent dépasser leurs quotas très facilement.

Les tableaux devront parvenir au Comité pour le 31 mars pour vérification (à cause des délais de recours).

Pour ce qui concerne la sportive : les obligations sont moins contraignantes qu'auparavant. Mais le seuil de ressources doit permettre d'inciter les clubs à engager des équipes de jeunes.

Pour ce qui concerne la technique : les appellations seront revues en fonction des nouvelles formations et appellations.

Pour ce qui concerne l'arbitrage : Un arbitre du socle de base ne peut pas compter pour le seuil de ressources.

Engagement associatif : ne sera pris en compte que si les clubs en ont besoin pour le seuil de ressources. Les critères permettront de valoriser et de reconnaître les dirigeants dans les clubs et permettre le renouvellement de ceux-ci.

Membres élus : seuls les membres élus dans une structure Comité exclusivement seront pris en compte.

Prêts d'installations sportives ou autres : 5 points en une seule fois.

Retour des dossiers sans pièces justificatives (Gest'hand) : ➤ du 15 au 30 avril vérification.

Les administrateurs posent alors des questions sur les barèmes de pénalités : cumulables ou non ?

Proposition : Si le club n'a pas les ressources (mais a le socle de base) : 5 points de pénalité non cumulables.

Une simulation (par Internet) sera faite avant l'A.G. pour que les clubs assimilent le projet et votent en connaissance de cause, sans trop de perte de temps en délibérations.

Le président remercie **Patrice ANNE**, **Pascal LEGUILLON** mais aussi **Isabelle ROUSSEL** pour ce très important et précieux travail qui sera présenté lors du Forum des Présidents du 14 mars prochain.

✂ Qualifications: **Jocelyne NOURTIER**

Jeunes et seniors filles sont pratiquement tous licenciés, grâce à Gest'hand.

Pour les autres catégories, **Jacqueline LECACHEUR**, **Eric LEPOITTEVIN** et **Alexandre LEBIGOT** ne rencontrent pas non plus de difficultés.

Le club de St Valéry/Cany nous a adressé un courrier concernant la qualification tardive (et les pénalités qui ont frappé le club) alors que les dossiers avaient été déposés ... Il semble que ceux-ci étaient incomplets et que le club a tardé à réagir. Car, très souvent, lors de réponse rapide, la situation est régularisée sans retard.

Ce club doit s'adresser à la Ligue qui a la validation des licences en charge. Un courrier lui sera adressé en ce sens.

Jacques MANOURY demande si les clubs sont informés des anomalies.

Jacqueline LECACHEUR lui répond que oui.

✂ Organisation des compétitions: **Patrick ROUSSEL (contribution adressée avant le CA)**

1) Composition des championnats 2^{ème} phase SENIORS Féminines

Compte tenu des pénalités infligées aux clubs ayant utilisé des joueuses non licenciées et des classements modifiés, les clubs qui participeront à la phase d'HONNEUR Accession (à compter du 14 Mars et jusqu'au 23 Mai) sont :

CSMPt Quevilly	St Léonard
CEP St Nicolas	Lillebonne
Malaunay/Le Houlme	Doudeville

Les équipes classées au delà de la 3^o place sont reprises dans une poule unique à 11 clubs, avec match simple, sur 11 journées. (du 14 mars au 23 Mai 2009)

Il est évoqué le problème des clubs pénalisés pour défaut d'arbitrage sur une compétition en 2 phases :

« Il y a plusieurs clubs qui sont qualifiés pour disputer la poule d'accession à la pré-Régionale et qui ne sont pas en règle, d'ou pénalité de 5 points.

La C O C se demande si ces 5 points peuvent être comptabilisés lors de la seconde phase qui débutera le 14 mars.

La chose est elle possible et conforme aux règles en vigueur?

Question sera posée à Daniel Barré et Patrice Anne pour éclaircissement lors du prochain CA (ce jeudi 19 février)

2) Tirage au sort des coupes et challenges masculins et féminins toutes catégories :

Suite à la vérification des qualifications, essentiellement en seniors masculins (coupe 76) quelques clubs qualifiés au tour précédent se voient pénalisés. Ce sont donc leurs adversaires qui se trouvent qualifiés.

3) Récompenses de fin de saison :

- Possibilité de revenir à des médailles pour les catégories -11, -13, -15 ans Masculins et Féminins. A chiffrer et à soumettre
- Pour les finales de Coupes et Challenges seniors masculins et féminins :
Pour les finales de Challenges seniors Masc et Fém, il reste selon Isabelle de la saison passée les jeux de maillots et shorts. Avec les sponsors dessus.
Pour les Finales de Coupes Masc et Fém est-il possible d'offrir la même veste que la technique et les cadres ?
Il semble que pour le prix, cela revienne sensiblement à la même somme :
Pour la veste 24 euros sans marquage et avec un petit marquage (Comité 76 sobre sur le devant) = 27 euros ttc par veste.
L'an dernier le jeu de maillot + short = 350 euros TTC.

Réponses du C.A. : Notre jurisprudence applique la sanction à la 1° phase uniquement. Les Administrateurs successifs ayant toujours été contre « la double sanction ».

Daniel DELOR souhaite qu'un vœu de la Commission d'Organisation des Compétitions soit déposé lors de l'A.G. et que, selon le vote, la règle nouvelle soit appliquée lors de la prochaine saison.
Patrice ANNE met l'accent sur l'implication C.M.C.D.

Les clubs redemandant des médailles comme récompense, **Françoise TERNOIS** demande un budget prévisionnel pour les récompenses.

Feuilles de rencontres : **Jocelyne NOURTIER** demande que celles-ci soient retournées en tarif normal afin que le travail de la commission soit facilité. Cela devrait être le cas puisque les feuilles doivent être arrivées pour le mercredi suivant la rencontre ...

✂ **Arbitrage**: François BLONDEL

- **Ecoles d'arbitrage** 5 écoles d'arbitrage ont été validées :
 - Bolbec : Label argent
 - Malaunay : argent
 - Gonfreville : argent
 - Déville : argent
 - Le havre A.C. : or
- **Inter Comités** : La paire **COMMARE/MORENO** s'est illustrée lors du tour précédent et iront au prochain tour. Ils seront sans doute amenés à arbitrer en championnat de France. Le C.A. leur adresse ses félicitations. La paire **GRENTE** + 1 arbitre 27 terminent 2°
- **Suivis arbitres** : Il reste 3 ou 4 arbitres à voir.
- **Formation dans les clubs** : Lorsqu'un club demandera à un cadre de la CDA d'intervenir, la prestation sera payante et l'on privilégiera les stages regroupant plusieurs clubs.

Les administrateurs, à l'unanimité, sont favorables au remboursement des frais de déplacement des cadres assurant ces formations.

- **Jeunes arbitres** : Une CDA aura lieu le 25 février pour mettre en place un stage à destination des J.A. en remplacement du stage annulé précédemment.

✂ Discipline: **Joël LECACHEUR**

- 22 dossiers traités à ce jour.
- Le 23 février : 9 dossiers à traiter.
- Le 09 mars : commission.

La commission regrette que les feuilles de matches soient mal remplies et que cela entraîne des vice de forme qui sont préjudiciables ... Les arbitres seront appelés, par un courrier de **Joël LECACHEUR**, à être attentifs à la bonne rédaction de celles-ci.

Patrice ANNE demande si les dossiers sont quand même instruits dans ces cas-là.

Joël LECACHEUR répond que oui et que, dans ce cas, il demande des informations supplémentaires, ce qui lui permet de statuer.

Daniel GRISOLET demande qu'un rappel soit fait pour que les personnes convoquées préviennent s'ils ne peuvent venir.

A la demande du Président, **Joël LECACHEUR** indique que les sanctions figurent sur le site.

Alexandre LEBIGOT demande si des statistiques pourraient être établies pour connaître les catégories de fautes sanctionnées.

Joël LECACHEUR informe le C.A. qu'à l'avenir, les réunions pourraient avoir lieu le samedi matin.

Il propose en outre une réunion avec **Bernard CAILLAUX**, membre de la Commission nationale de discipline.

✂ Technique: **Hugues BOURGAULT**

§ *détection/sélection*

Hugues BOURGAULT demande que l'article 6 de son règlement intérieur, correspondant à l'article 116.3 et 116.5 des règlements fédéraux soit remis dans celui-ci (concernant les refus de sélections et les sanctions encourues par les jeunes et leurs responsables¹)

- Pour le 2° tour, les filles sont allées à Caen où elles ont été éliminées, suscitant une véritable déception.
- Les garçons finissent 2° de leur tournoi et sont qualifiés pour le tour suivant.
- Pour les 96 : stages de travail tous les mois.
- Pour les 97/98 : La détection et la formation débutera à la rentrée de septembre, en concertation avec la COC (plateaux/tournois avec classements à mettre en place).

Patrick METAYER propose de mettre en place, à Gravenchon, un tournoi regroupant nos sélections avec les sélections départementales éliminées de la compétition afin de récompenser les jeunes, leurs cadres et leurs

¹ **116.3.** Tout joueur sélectionné est prévenu sous couvert de son club.

Si un club ne fait pas suivre une convocation, une pénalité financière est prononcée (voir le fascicule Guide Financier de l'annuaire fédéral). En outre, le président du club fautif, sur décision de la commission de discipline concernée, statuant selon les procédures du règlement disciplinaire fédéral, peut être suspendu de toute activité Handball pour une période mentionnée à l'article 20.7 du règlement disciplinaire fédéral.

116.5. Tout dirigeant de club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de disputer un match de sélection ou un entraînement peut être suspendu, sur décision de la commission de discipline concernée, statuant selon les procédures du règlement disciplinaire fédéral, de toute activité Handball pour une période mentionnée à l'article 20.7 du règlement disciplinaire fédéral. Il en est de même pour un joueur jouant volontairement au-dessous de sa forme.

familles. Ce tournoi aura lieu le 05 avril.

Daniel DELOR se propose de demander une participation de la Ligue, ce tournoi étant « régional ».

Hugues BOURGAULT rappelle l'obligation de déclarer ce tournoi à la LNHB.

§ **cadres**

Hugues BOURGAULT distribue le compte-rendu de la réunion cadres du 21 janvier dernier.

Les tableaux indiquant les thèmes et les dates proposées, avec les intervenants sollicités paraissent sur un document distribué.

Les dates proposées sont revenues avec des modifications importantes : ½ journées, 2 cadres au lieu de 3, tests de connaissance, 1 fois par mois, au Comité ... d'où présence de formateurs obligatoire. 8 soirées techniques sont à proposer avec des thèmes. Les intervenants seront contactés.

Très grande différence entre nos propositions et les décisions de l'ETR.

Hugues BOURGAULT indique au Président qu'il a été proposé pour la partie administrative. Celui-ci répond qu'il est au courant et sollicité pour mettre au point son document ppt.

L'animateur handball ne sera pas mis en place cette saison car le Comité 76 est en avance sur les autres Comités.

Les 28/29 mars sera mis en place un stage test par l'ETR au CRJS de Petit Couronne, assuré par les CTF.

Les autres dates que la technique avait déterminées au CRJS sont bloquées par l'ETR.

Isabelle RENAULT demande à qui les clubs doivent s'adresser pour avoir des renseignements concernant les formations ? La Ligue lui a répondu que c'était aux Comités ...

Gérard SENECAI répond :

- Que toute l'administration des formations cadres est assurée par la LNHB.
- Les obligations techniques sont gelées cette année. Les inscrits sont protégés par leur inscription et les diplômes en fin de validité prorogés.

Hugues BOURGAULT informe qu'un bureau directeur se tient ce soir à la Ligue et ne sait pas si le projet sera validé et bouclé. Mais il tient à signaler (et espère que cela figurera dans le compte-rendu) qu'il lui paraît difficile de travailler sur un projet et le mettre en place en même temps. Il a le sentiment que ce n'est pas une mutualisation mais une centralisation qui nous est imposée.

Notre département est divisé en 2 pour permettre une formation de proximité.

Les dossiers d'inscription devaient être envoyés, mais nous n'avons pas d'indications précises à ce sujet.

La question des indemnités et des frais de déplacements a été posée, l'ETR doit faire une proposition au BD de la Ligue ... mais nous ne savons rien de plus.

Les coûts de formation ne sont pas non plus connus. Seuls les frais de formation sont arrêtés. Les frais d'hébergement et de restauration ne le sont pas.

La Commission départementale souhaiterait un prix global.

Les clubs devront nommer des tuteurs, mais qui va les valider ? Si un club n'en a pas, il faudra nommer un tuteur « sectoriel ».

Daniel DELOR souhaite que l'on se mette en ordre de marche, à la demande de l'ETR et rappelle qu'il ne sert à rien de marteler sans cesse ces mêmes items.

✂ **Développement : Isabelle RENAULT**

- Les plateaux n°2 ont été réalisés.
- Les plateaux n°3 le seront bientôt.
- La méga-fête aura lieu le 14 juin 2009 à Sotteville les Rouen. Nous sommes en attente de la réponse de ce club.

- Pas de changements pour les labels.
- Coprode (commission de promotion et de développement) LNHB : Daniel DELOR a assisté à la réunion du 20 janvier 2009 mettant en place cette commission. François développe les grands axes de celle-ci :

- Communication
- Boutique
- Supports événementiels
- Agenda événements
- Challenge esprit sportif
- Partenariats LNHB sur des actions majeures
- Matches de gala
- Visuels
- Développement durable ...

Daniel DELOR précise que toutes ces actions doivent se faire en partenariat avec les Comités.

✂ Informatique :

- 1 000 € économisés en 2008 sur la téléphonie.
- Devis demandé à SFR/CEGETEL pour solutionner nos problèmes, la solution actuelle ne donnant pas toute satisfaction
- Site Internet en construction et devrait être mis en service très bientôt. Mais pourra-t-on garder l'appellation actuelle ?

✂ Trésorerie :Françoise TERNOIS

- Le bilan 2008, les produits et les charges sont distribués
 - Charges pour 223 574.27 €
 - Produits pour 210 757.96 €
 - Résultat négatif de 12 816.31 €

La perte est due :

- en partie, à un manque à gagner de la formation des cadres.
- A une évolution des charges de 11 000 € alors que les produits n'évoluent que de 5 000 €.
- A quelques postes en légère augmentation...
- A des investissements en augmentation (Informatique amortissable en 3 ans ...)

Annie BLONDEL demande pourquoi les charges apparaissent en technique cadres alors que les produits n'apparaissent pas.

Françoise TERNOIS répond, qu'en accord avec le cabinet comptable, les produits étaient comptabilisés en 2007 comme cela se fait depuis 2005, année où elle a repris la comptabilité.

Gérard SENECAI souligne que la commission de développement (avec la journée au féminin) a coûté cher elle aussi, mais cela on le savait à l'avance puisque nous avons du affréter des cars.

Françoise TERNOIS nous dit que nous attendons 10 000 € de reliquat 2008 de la subvention départementale.

Annie BLONDEL demande à quoi correspondent les 7 116 € débiteurs EXOFORMATION.

Françoise TERNOIS détaille donc le compte de trésorerie. Elle précise que c'est une avance faite aux groupements employeurs pour les formations des salariés. Dès que cette aide sera parvenue, le

remboursement nous en sera fait.

Gérard SENECA fait remarque que nous sommes en déficit d'office pour ce qui concerne les emplois tremplins (12 000 €). Les craintes qu'il avait exprimées en CA en 2006 se sont donc réalisées alors qu'il lui avait été répondu que les comptes seraient équilibrés...ce qui se révèle impossible. La seule possibilité est de valoriser les interventions des jeunes et de les intégrer dans les demandes de subvention. Il exprime sa satisfaction de constater que les commissions ont été raisonnables.

Quelques modifications d'intitulés sont proposées.

Daniel DELOR s'inquiète des conséquences des modifications fiscales dans les communes (suppression de la taxe professionnelle, par exemple.)

Annie BLONDEL demande à quoi correspondent les charges financières et les charges exceptionnelles? 1 000 € d'agio lui semblent beaucoup.

Françoise TERNOIS répond que les charges exceptionnelles correspondent à la subvention FFHB pour la création de Franqueville.

Cela sera le cas également pour Austreberthe et St Saens si ces clubs se ré-affilient en septembre.

Les produits sur exercices antérieurs (1798.55 €) correspondent au reliquat des réducteurs de buts et à une échéance annulée de la Caisse d'Epargne.

Daniel DELOR remarque que les ventes diverses sont allées en diminuant depuis 2005.

Cela correspond à la Boutique qui avait été créée (kits et maillots d'arbitres ...).

Gérard SENECA fait remarquer que les charges ont diminué de même. Le résultat de ce poste était négatif.

Pour terminer, **Françoise TERNOIS** donne la situation au 18.02 : Nous disposons de 23 920.93 €. Mais nous sommes en attente du prêt FFHB (10 000 €) pour l'achat du photocopieur.

Elle demande aux administrateurs de faire attention aux déplacements (les limiter, se grouper ...), aux frais de bouche (limités à 20 €)...

Questions diverses :

- **Forum des Présidents :** Celui-ci aura lieu le 14 mars. Les thèmes retenus :
 - Forum animé par **Daniel DELOR**
 - Plan d'équipement Comité/clubs animé par **Françoise TERNOIS**
 - CMCD départementale animé par **Patrice ANNE** et **Pascal LEGUILLON**
 - Déclinaisons de l'arbitrage animé par **Pascal PITTET**
 - CNDS animé par **Françoise TERNOIS**
- **Groupements employeurs :**

Alexandre LEBIGOT demande ce qu'il en est de notre position concernant les groupements. Il souhaite savoir si cette expérience était une erreur vues les incidences financières négatives pour notre Comité.

Gérard SENECA répond que ce n'était pas forcément une erreur. Mais il aurait fallu être prudent et augmenter les indexations (plan emploi) progressivement.

Par ailleurs, les jeunes ont beaucoup progressé ces dernières années tant au Comité que dans leurs clubs. Yvetot est en train de consolider l'emploi de **Vincent CORDIER** et nous devrions pouvoir nous retirer du groupement sans problème. Pour ce qui concerne **Olivier CLERMONT**, il est maintenant efficace dans ses missions. Nous serions donc bien inspirés de privilégier son embauche plutôt que de rechercher une nouvelle personne.

Nous devons par contre être attentifs à la situation de l'ALCL.

Daniel BARRE fait un bilan des actions, positives, d'**Olivier CLERMONT** dans le club et dans les

écoles de Grand Quevilly. Si nous lui enlevons **Olivier CLERMONT**, le club sera en difficulté. Suite à une intervention de **Hugues BOURGAULT** sur les quotients d'utilisation des jeunes, le président rappelle que :

- Groupement Quevillais : 80% Comité, 20% club depuis le début.
- Groupement Cauchois : 20% Comité, 80% club depuis Août 2008.

Daniel BARRE est prêt à solliciter une prestation du CTF éventuellement embauché pour ne pas mettre son club en difficulté.

- **Match de gala** Equipe Nationale Chinoise / le Havre A.C. le mercredi 25 mars à 19h aux Docks Océane. L'heure de la rencontre a été fixée pour permettre au maximum de jeunes d'assister à la rencontre. La Ligue offrira d'ailleurs des places (Coprode)
- **Parkas :** Offerts par la MATMUT
- **Prochain C.A. :** Le Président n'étant pas disponible, la date est reportée et les propositions seront les bienvenues.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 23h00mn.

La secrétaire de séance
Annie BLONDEL

Le Président
Gérard SENEAL

Procès-verbal adopté à la majorité des présents lors du Conseil d'Administration du 15.05.2009 après modifications

Pour : 16

Contre :

Abstentions : 1

